

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 181

Artikel: La multiplication des larcins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Le sens d'un mot : la criminalité

C'est à tort qu'on assimile souvent la criminalité aux seules formes extrêmes et spectaculaires de la violence, telles que les infractions contre la vie ou contre les personnes, les enlèvements, brigandages ou vols qualifiés. La criminalité comprend en fait l'ensemble des comportements individuels illicites punis par une sanction pénale; cette notion regroupe donc sous une même unité des infractions mineures et très légères comme le larcin et des délits plus graves. Les infractions routières par exemple sont rattachées à l'ensemble des condamnations pénales en Suisse, sans que cette catégorie appartienne à proprement parler au domaine de la criminalité.

Par définition, d'autre part, il est aléatoire de cerner statistiquement le phénomène criminel en soi. Nombre de crimes ou de délits en effet de-

meurent cachés. Il convient par conséquent d'apprécier la criminalité, ses rythmes, ses variations et ses changements avec une grande prudence.

Les statistiques criminelles se subdivisent en trois grandes classes : policières, pénitentiaires et judiciaires. Seul le dernier groupe est accessible en Suisse, c'est donc sur lui que nous basons tous nos développements.

RÉPARTITION DES CONDAMNATIONS PÉNALES PAR GENRE D'INFRACTIONS

Total des condamnations enregistrées en 1970	58 236
dont :	
infractions routières	31 723
infractions contre le patrimoine	12 036
infractions contre les mœurs	2 513
infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	2 353
infractions contre l'honneur, la liberté ou la famille	1 068
infractions à la loi sur les stupéfiants	1 158

Au chapitre « vie et intégrité corporelle », l'accroissement considérable des crimes et des délits est dû principalement à l'augmentation des accidents de la circulation routière (voir notre développement). L'augmentation des infractions contre le patrimoine a fait l'objet d'un commentaire dans notre éditorial. Les chiffres prouvent que l'accroissement touche avant tout les infractions légères, alors que les infractions graves sont plutôt stables, voire en diminution. Les délits de vol ont ainsi passé de 6780 en 1968 à 8126 en 1970, tandis que le vol qualifié, soit celui commis en bande, par métier ou dans une intention particulièrement dangereuse, a diminué de 792 à 773 pendant la même période.

Fait extrêmement significatif, les larcins, c'est-à-dire les infractions portant sur les objets de très peu de valeur ont presque doublé en deux ans,

alors que les brigandages (vols accompagnés de violence) ont passé de 75 à 81.

Ces quelques comparaisons chiffrées ne font que confirmer notre diagnostic : une dilution de la criminalité dans le milieu en général, une intégration du phénomène criminel dans la vie quotidienne.

Quant aux vols dans les grands magasins et les entreprises à succursales multiples, ils présentent selon le Bureau fédéral des statistiques, « une ampleur croissante en Suisse; toutefois on n'en connaît pas le nombre exact, ces vols demeurant généralement impunis (de temps en temps certains magasins à rayons multiples communiquent des statistiques de vols connus de la direction, mais ces renseignements ne permettent pas de généraliser et sont sujets à de nombreuses critiques); d'après certains experts, ces vols représenteraient en moyenne entre 0,5 et 3,5 % du chiffre d'affaires, selon les établissements. »

3. Les condamnations pénales par classes d'âge

Une lecture attentive des statistiques montre que la délinquance juvénile augmente dans des proportions très importantes. Il s'agit là d'un phénomène particulièrement sensible dans la région zurichoise et bâloise, présent également dans le reste de la Suisse.

La croissance des taux

Il est vrai que la tendance la plus marquée à la criminalité se manifeste entre quinze et vingt-cinq ans; cette concentration cependant ne suffit pas à expliquer l'augmentation de la délinquance parmi les jeunes au cours de ces dernières années. L'augmentation de la consommation illicite de drogues a joué un rôle dans la croissance des taux, mais n'est de loin pas seule en cause comme le montrent les chiffres suivants.

2. La multiplication des larcins

Par rapport à 1969, le nombre des condamnations pénales dans les différents secteurs a augmenté de la façon suivante :

- a) Vie et intégrité corporelle . . . plus 13,3 %
- b) Patrimoine (vol et escroquerie) . plus 8,5 %
- c) Liberté (contrainte, séquestration et violation de domicile) . . . plus 18,6 %
- d) Communications publiques (entraves aux transports) . . . plus 14,3 %

On note en revanche des diminutions importantes dans tous les autres secteurs, notamment les délits contre l'honneur, contre les mœurs, contre la famille, contre l'autorité publique et contre la paix publique.